

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2014

- A l'invitation du Président, Gérard LACOSTE, le Conseil municipal procède à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre de bulletins dans l'urne : 19, à déduire 3 bulletins blancs, M. Jacques MAURICE a obtenu 16 voix. M. MAURICE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a accepté ses fonctions.

- Afin de respecter la loi électorale indiquant que les communes de 1 000 habitants et plus doivent respecter la parité au niveau de l'élection des adjoints et compte tenu du sexe des adjoints déjà en place ayant donné toute satisfaction, il a été décidé la création d'un 5^{ème} poste d'adjoint de sexe féminin. Et pour ne pas augmenter l'enveloppe indemnitaire, hors augmentation légale, le Maire et chacun des adjoints ont accepté la réduction de leurs indemnités, en diminuant le taux qui leur était affecté.

- Sous la présidence du Maire, Jacques MAURICE, il a été procédé à l'élection des adjoints, au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre de bulletins dans l'urne : 19, à déduire 0 bulletin blanc, l'unique liste présentée a obtenu 19 voix. M. Gérard LACOSTE a été proclamé premier adjoint et a déclaré accepter ses fonctions. Mme André COULOT a été proclamée deuxième adjointe et a déclaré accepter ses fonctions. M. Paul SAURIAT a été proclamé troisième adjoint et a déclaré accepter ses fonctions. M. Jean ROBARDET a été proclamé quatrième adjoint et a déclaré accepter ses fonctions. Mme Christine BREUILLOT a été proclamée cinquième adjointe et a déclaré accepter ses fonctions.